

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Pour les formations se déroulant dans la salle de formation de l'Organisme de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION2
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE 3
3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION 4
4. MOYENS LOGISTIQUES5
5. FAVORISATION DE L'ENGAGEMENT5
6. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE 6
7. REGLES DE SECURITE6
8. REGLEMENT INTERIEUR7

Page 1/7 – Version 10/11/2021



1- HISTORIQUE ET PRESENTATION

L'aventure LAGOON débute en 2018 par la rencontre de 2 des associés avec Mr Camillo Grola fondateur du brevet de construction de bassin paysager SORGIVA.

Les 2 associés, férus de construction écologique, ont vu dans cette rencontre chanceuse, une opportunité d'affaire au potentiel européen.

Ils décident de contractualiser avec leur nouveau partenaire, et créent en 2020 la LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION S.A.S. start-up dans le domaine de la recherche, de l'innovation, et du développement de tout procédé de construction paysager naturelle et écologique respectueux de l'environnement en accord avec les principes du développement durable.

Dans la foulée, dans un objectif de partage de ce savoir-faire breveté dont les 2 associés sont exploitants exclusifs en France et dans d'autres pays de l'union européenne, le centre de formation professionnelle continue LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION voit le jour.

Spécialisé dans l'aménagement intérieur et extérieur des habitats publics et privés, destinés à recevoir ou non du public, le centre de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION dispense ses formations dans un esprit d'amélioration continue des compétences de ses stagiaires.

Afin de vous transmettre tout un savoir et un métier d'avenir, nos formations sont personnalisées. Elles allient un savoir-faire breveté et des méthodes pédagogiques individualisées.

Nous mettons en place des actions de formation dans lesquelles vous pourrez retrouver des outils et méthodes concrets.

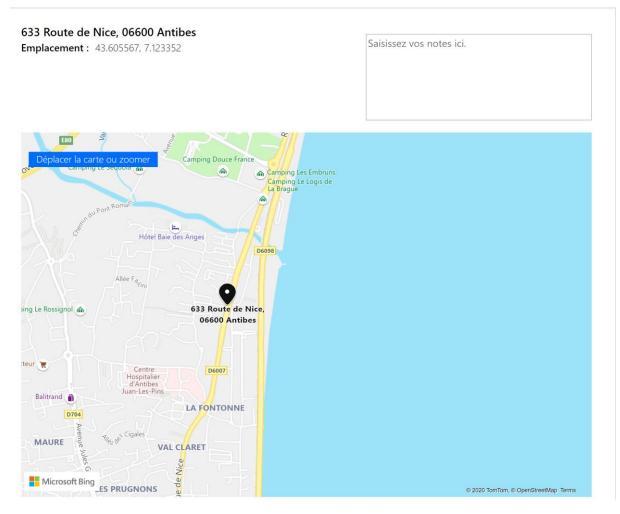
Ces actions de formation visent à vous aider, vous, futur partenaire du réseau LAGOON, à déployer les compétences acquises dans votre travail au quotidien.

Page 2/7 – Version 10/11/2021



2- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le siège social de notre organisme de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION est située au 633 route de Nice 06600 Antibes.



Nous sommes à Antibes, non loin de la gare SNCF de Villeneuve-Loubet.

Parking disponible

Voici les liens MAPS:

https://www.bing.com/maps?osid=8798e6a9-3745-4aa5-9ecd-633647343ec8&cp=43.605509~7.123452&lvl=19&dir=299.77557&pi=-3.326&style=x&mo=z.0&imgid=f35db0df-24d7-4400-8c95-cc81276ad5c8&v=2&sV=2&form=S00027

Page 3/7 – Version 10/11/2021

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930608906 auprès du Préfet de région PACA.



 $\frac{\text{https://www.bing.com/maps?osid=5a09218a-28b0-4e9c-b32a-}}{71d2206585e7\&cp=43.605606^{\circ}7.12287\&lvl=20\&style=g\&imgid=b2987bdf-789d-4b34-84d9-7f42dda360ff\&v=2\&sV=2\&form=S00027}$

Les formations LAGOON se déroulent au 427 chemin de Vosgelade 06140 VENCE

Voici le lien MAPS:

https://maps.app.goo.gl/j4SDPP5yCmmT7Nb5A

3- INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 09h00-12h30 et 13h30-17h00

Les horaires sont adaptables en fonction de la saison et de l'accord de l'ensemble du groupe de stagiaire.

Une pause d'une heure sera prévue pour le repas du midi.

D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Durant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

• Hébergement :

Voici quelques campings et hôtels à proximité du lieu de la formation :

CAMPINGS

Camping Caravaning La Bergerie
1330 chem Sine, 06140 VENCE
http://campingcaravaninglabergerie.site-solocal.com/

Tél:04 93 58 86 44

Camping la Rivière Cpg La Rivière 168 chem Salles,

06800 CAGNES SUR MER
http://www.campinglariviere06.fr

Tél: 04 93 20 62 27

Page 4/7 – Version 10/11/2021



Les Cent Chênes

1205 rte Baronne, 06640 SAINT JEANNET

Tél: 04 93 24 44 26

http://www.camping-lescentchenes.fr

HOTELS

Le Cantemerle

<u>Le Couleret 258 chem Cantemerle,</u> 06140 VENCE

http://www.cantemerle-hotel-

vence.com/fr

Tél: 04 93 58 08 18 **Hôtel Miramar**

Plt Saint Michel 167 av Joseph Bougearel,

06140 VENCE

http://www.hotel-miramar-vence.com/

Tél: 04 93 58 01 32 **Les Vergers De St Paul**

rte La Colle, 06570 SAINT PAUL DE VENCE

Tél:04 93 32 94 24

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le formateur.

• Restauration :

Les frais de restauration durant la formation sont à la charge du stagiaire.

Les stagiaires ont la possibilité d'apporter leur repas du midi ; diverses installations leurs sont mises à disposition (frigo, micro-ondes, machine à café et thé...).

Les restaurants proches de notre centre de formation (veuillez-vous renseigner avant votre arrivée):

Les Petits Tabliers

7 av Marcellin Maurel, 06140 VENCE

Tél: 09 81 45 97 95 **Le Lagon Bleu**

av Colonel Meyère, 06140 VENCE

Mobile : 06 12 71 51 83 **Le Cantemerle**

Le Couleret 258 chem Cantemerle,

06140 VENCE

Tél: 04 93 58 08 18

La Pizza

44 av Colonel Meyère, 06140 VENCE

Tél: 04 93 58 79 59

LA TABLE DE DOMI

7 pl Surian, 06140 VENCE Mobile: 06 15 37 11 52 **N'Essence des Sens**

36 pl Antony Mars, 06140 VENCE

4- MOYENS LOGISTIQUES

La formation aura lieu dans notre salle de formation LAGOON DISTRIBUTION CORPORATION situé au 427 chemin de Vosgelade Le Mas Raoum, 06140 VENCE ou dans un lieu en conformité avec la réglementation ERP.

5- FAVORISATION DE L'ENGAGEMENT ET PREVENTION DES ABONDONS

Toute l'équipe des formateurs LAGOON se mobilise pour faire de votre formation LAGOON une réussite.

Page 5/7 – Version 10/11/2021

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930608906 auprès du Préfet de région PACA.



Dans ce but, nous nous engageons à :

- Vous transmettre votre convocation 10 jours au moins avant le début de la formation
- Vous envoyer un rappel par S.M.S. 48 heures avant le 1er jour de la formation
- Durant toute la durée de la formation, nous alternerons entre connaissance théorique et activité pratique.
- Vos exercices pratiques se feront sur poste individuel permettant un suivi individualisé et des conseils de progression personnalisés.
- Faire un résumé des objectifs atteints à la fin de chaque journée de formation

6- DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect et à la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) ainsi que les règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

7- REGLES DE SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

Les EPI (Equipement de Protection Individuelle) nécessaires à la réalisation des ateliers de travail vous seront fournis en début de formation (exemple : gants, lunettes de protection, masques...).

L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme. Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Page 6/7 – Version 10/11/2021



Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant en cas de besoin.

8- RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur est consultable aussi sur une page dédiée de notre site internet :

Télécharger le règlement intérieur

Chaque stagiaire est invité à le consulter avant son inscription.

Page 7/7 – Version 10/11/2021